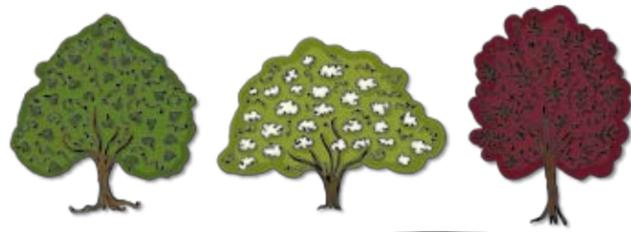


L'arbre, une richesse vivante



La grande région de la Montérégie a longtemps été recouverte d'une immense forêt jusqu'à l'établissement des colons européens au cours du 19^e siècle. Dès lors, la ressource a été abondamment utilisée pour la construction de bâtiments, la réalisation d'infrastructures et pour la conversion de ces vastes espaces en superficies agricoles à l'intérieur desquelles les communautés se sont regroupées et ont prospérées en tirant profit des échanges commerciaux et de la mise en valeur des produits issus de l'agriculture.

Avant que l'automobile ne s'approprie une grande partie de l'espace urbain, l'arbre occupait une place importante à travers les noyaux villageois. Toutefois, l'hégémonie soudaine de l'automobile sur le façonnement des paysages a entraîné la nécessité d'élargir les voies de circulation, de construire de nouvelles routes, d'aménager des espaces de stationnement adéquats et de développer de toute une activité économique intimement reliée à l'automobile et au transport routier. Ces changements ont relégués l'arbre en un simple obstacle au développement.

De plus, les efforts de plantations le long des voies urbaines entamées au début du 20^e siècle dans les grandes villes se sont avérés vaines pour d'autres raisons. La maladie hollandaise de l'orme apparue au début des années 1960 a fait des ravages considérables sur l'arbre urbain le plus souvent employé à cet effet, soit l'orme d'Amérique. Cette catastrophe a, entre autre, permis une prise de conscience face à la flore urbaine et à l'importance d'une meilleure planification des plantations d'arbres dans un milieu, à prime abord, hostile et contraignant.

Donc, depuis quelques décennies déjà, nous sommes à remettre en question les impératifs découlant de l'automobile comme principal leitmotiv au façonnement des espaces urbains et nous avons pris conscience de l'importance d'une planification cohérente ayant trait à l'arbre urbain. On veut ainsi redonner aux citoyens un milieu de vie plus sain et paisible, bref un meilleur rapport de force entre les activités urbaines et les caractéristiques naturelles issues du milieu dans lequel ces localités ont émergées.

Dans une optique similaire, la Municipalité de Napierville a posé des gestes importants visant la protection de l'environnement au cours des dernières années, dont notamment :

- Une municipalité sans pesticides ;
- La collecte des matières dangereuses ;
- La récupération des piles et cartouches d'encre ;
- Le recyclage - collecte sélective ;
- Les dépôts pour les branches et arbustes ;
- La collecte régulière des ordures ;
- L'encouragement au compostage ;
- La journée « Fête de la Terre » et la distribution de pousses d'arbres ;
- Le don et la plantation d'arbres pour les nouvelles résidences.

Force est de constater que, hormis le caractère ponctuel des deux dernières actions, rien n'avait encore été fait en fonction de l'arbre en tant qu'élément inclusif du développement durable de notre municipalité.

L'arbre retrouve donc ses lettres de noblesse et fait dorénavant parti du paysage urbain à titre d'être vivant et allié qui nous côtoie quotidiennement. Cela témoigne de l'importance d'élaborer une politique claire et novatrice visant à assurer la pérennité et le développement de notre couverture végétale et nos milieux naturels.

Pourquoi une Politique de l'arbre ?

La Politique de l'arbre se veut un outil mis à la disposition de la communauté et ayant comme principal objectif d'embellir notre municipalité tout en la dotant d'un environnement sain et attractif.

Cette politique découle directement du principe de la foresterie urbaine qui représente bien plus qu'un immense espace peuplé d'arbres matures comme en fait foi la définition d'Éric Jorgensen ⁽¹⁾ qui a décrit la foresterie urbaine en 1974 comme « un secteur spécialisé des sciences forestières dont l'objectif est la culture et la gestion des arbres en vue d'assurer leur contribution actuelle et future au bien-être physiologique, social et économique de la société urbaine. Sont inclus dans cette contribution, les bienfaits environnementaux, les activités récréatives et les plaisirs que procurent les arbres. »

En se dotant d'une telle politique, la municipalité réitère sa volonté de s'orienter vers un développement plus durable de son territoire en conférant à l'arbre une place prépondérante au cœur de son environnement, tant au sein de l'espace public que privé. La Politique fournit donc à tous : responsables municipaux, citoyens, citoyennes et propriétaires fonciers, les orientations nécessaires pour protéger et développer le patrimoine arboricole de notre communauté.

La Politique de l'arbre vise à reconnaître l'arbre comme un élément essentiel pour assurer un avenir viable et soutenir le caractère identitaire de nos paysages urbains afin d'améliorer la qualité des milieux de vie et, ainsi, attirer les investissements.

Un outil viable pour tous

Bien que la Politique de l'arbre s'avère être l'aboutissement d'une réflexion conjointe entre les citoyens et les représentants de la municipalité, sa mise en œuvre joue un rôle particulier dépendamment à qui elle s'adresse.

- Le citoyen : individu, entreprise, institution et autres.

La Politique servira de véhicule d'information et de sensibilisation auprès du citoyen, tant au niveau de la réglementation en vigueur que sur la responsabilité de l'individu envers les arbres. Cela peut se traduire par le type d'essence à privilégier en fonction des lieux, l'abattage, les règles d'entretien des nouvelles plantations, etc. Ainsi, le citoyen sera outillé afin de contribuer plus activement à la préservation et au développement du patrimoine arboricole ⁽²⁾ de la municipalité.

- La municipalité : élus et employés municipaux.

La Politique proposera de nouvelles méthodes avantageuses de gestion de l'arbre urbain ainsi qu'une ligne directrice qui confèrera à la municipalité un rôle de leader dans le domaine. Ces actions se reflèteront sur la qualité de vie des citoyens et leur inspireront, sans doute, de bonnes pratiques. Cette façon de faire permettra de planifier et d'encadrer les interventions sur les arbres du domaine public et d'assurer le développement à long terme du capital arboricole.

La politique servira également de leitmotiv à l'élaboration d'outils réglementaires et de planification qui serviront à mieux baliser les actions des citoyens sur les propriétés privées.



Le rôle de l'arbre

Les arbres apportent une grande richesse au paysage. Ils donnent charme et personnalité à une municipalité, du caractère à une rue et mettent en valeur les maisons et les bâtisses neuves ou anciennes.

Avantages incontournables des arbres urbains :

- **Écologiques** : Les arbres, en plus de servir d'habitat faunique pour de nombreuses espèces animales, jouent un rôle essentiel sur la qualité de l'air en emprisonnant les matières en suspension et les gaz polluants tout en produisant de l'oxygène. Qui plus est, leur présence permet de retenir le sol en place, de contrôler les eaux de ruissellement et de rafraîchir l'air ambiant.
- **Structurants sur le paysage urbain** : Les alignements d'arbres renforcent l'empreinte du bâti sur le territoire et contribuent ainsi à identifier les limites de l'espace public. Ils donnent du caractère à un édifice, une artère, voire même à un quartier tout entier. L'arbre est d'autant plus pertinent avec la spécialisation des réseaux linéaires (rues, trottoirs, pistes cyclables et autres sentiers destinés à des usages spécifiques) dans le tissu urbain où il délimite et met en valeur l'espace occupé par chacun d'eux.

- **Économiques** : L'arbre urbain contribue à accroître la valeur d'une propriété et dans une perspective plus grande, donne une plus-value importante à un quartier. Par ailleurs, sa présence engendre une diminution des coûts d'énergie en fournissant de l'ombrage aux bâtiments et à la chaussée. Bref, il s'avère un important allié pour contrer les îlots de chaleurs qui engendrent d'importants coûts monétaires et sociaux en milieu densément peuplé. Enfin, il peut s'avérer un élément indéniable en matière de tourisme urbain en donnant de la personnalité et du charme à une ville.
- **Patrimoniales** : Les arbres confèrent une identité culturelle et historique à un lieu. Par leur durée de vie parfois exceptionnelle, les arbres nouvellement plantés se veulent en quelque sorte un legs urbain. Contrairement aux autres types de foreries, l'arbre urbain entretient un lien très étroit avec le citoyen.

L'arbre est une richesse à protéger et à faire grandir car il procure de nombreux bénéfices aux êtres humains qui vivent dans son entourage. À une époque où tout va de plus en plus vite, l'arbre représente le calme, l'endurance et l'harmonie. De plus il combat le réchauffement de la planète, phénomène reconnu et de plus en plus présent.



Les problématiques de l'arbre à Napierville

Connaissance limitée du patrimoine arboricole de la municipalité.

La gestion de l'arbre en milieu urbanisé demande une connaissance détaillée de la ressource. Présentement, la municipalité ne peut estimer à combien se chiffre le nombre d'arbres en place, comment ils sont répartis sur le territoire ni quel est leur état de santé en général. Il est souhaitable de pouvoir dresser rapidement un portrait de la population d'arbres par essence et d'évaluer comment chacune de celles-ci évolue dans un environnement dynamique où les fonctions urbaines contemporaines ont rapidement pris le dessus sur le caractère champêtre jadis observé dans le village. De là, nous serons davantage en mesure d'établir quelles essences d'arbres devraient être privilégiées ainsi que les mesures d'encadrement et de protection appropriées.

La démarche d'investigation permettrait également de mieux renseigner le législateur et le citoyen sur les causes d'éventuelles infections majeures des arbres recensés ainsi que de proposer des façons de les enrayer. Nous pouvons d'emblée estimer que les arbres pourraient faire face à de plus en plus d'épidémies notamment causées par les changements climatiques observés ainsi que par la multiplication des échanges internationaux qui, malgré la vigilance des acteurs impliqués, favorisent l'arrivée de parasites ou micro-organismes allochènes.

Rôle de la municipalité

Tel que mentionné précédemment, la municipalité de Napierville, bien qu'étant l'instigatrice de cette prise de conscience, a peu fait pour améliorer son bilan arboricole dans les années précédentes. Certes, le programme de remise d'un arbre par nouvelle construction, en vigueur depuis 2007, est un geste salutaire et apprécié par les gens du milieu mais force est d'admettre que l'arbre se fait encore relativement timide dans les projets municipaux. Il y aurait avantage à mieux intégrer l'arbre dans les processus de planification des projets de voirie, de stationnement et d'édifices municipaux, par exemple, de sorte qu'il soit un élément structurant et non, une simple bonification d'un projet ou un mal nécessaire.

La réglementation actuelle en la matière est assez indulgente et ne garantit pas, par des moyens de contrôle appropriés, la pérennité de la ressource sur

le territoire. Les autorités municipales, lorsque des demandes leur sont soumises en vertu des règlements discrétionnaires prévus par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (PLIA, PPCMOI, etc.), tendent depuis peu à exiger la plantation d'arbres dans les conditions entourant les projets de construction, mais cela demeure toujours sur une base discrétionnaire en l'absence d'une politique claire en ce sens.

La municipalité dispose présentement de peu d'effectifs pour la plantation, la prise en charge et l'entretien des arbres sur sa propriété. On recense très peu d'arbres dans les emprises de rue, la municipalité s'en remet aux citoyens et aux promoteurs pour l'embellissement des corridors routiers. De plus, la planification des infrastructures publiques (électricité, gaz, aqueduc, égout, éclairage, câbles, signalisation) est parfois faite au détriment de l'arbre et de ses besoins vitaux, ce qui affecte sa croissance et son espérance de vie.

Manque de responsabilisation du citoyen

Selon Arbres Canada, entre 80 et 90 % des arbres se trouvent sur les cours avant et les arrières-cours privées plutôt que sur les parcs publics ou le long des voies de circulation. Or, il arrive encore trop souvent que le citoyen ou l'occupant du territoire considère l'arbre comme une nuisance à sa qualité de vie (ombrage, résidus, insectes, entretien, etc.) et une entrave à l'occupation optimale de son espace de vie ou d'affaires. De nombreux arbres, subissant les effets découlant du manque d'entretien de leur propriétaire, des plantations inappropriées ou bien des abattages injustifiés, témoignent bien ce constat. La planification des aménagements extérieurs met trop souvent l'accent sur l'esthétique à courte échéance et sur la fonctionnalité des espaces privés et ce, au détriment de la pérennité des choix et le rôle accru de certaines essences d'arbres aux niveaux environnemental et collectif.

Ses actions sont souvent la résultante d'une méconnaissance de l'arbre et de ses enjeux en général. En l'absence de moyens de sensibilisation efficaces, le citoyen oriente ses choix en fonction de l'aspect fonctionnel et des coûts engendrés par ses interventions sans vraiment appréhender les effets de ses initiatives ponctuelles sur le reste de la communauté.

Objectifs visés par la Politique de l'arbre

Les objectifs ciblés par la Politique de l'arbre de Napierville s'articulent autour de quatre thèmes clés : Connaissance, Planification, Réglementation et Promotion.

Mieux connaître le patrimoine arboricole de Napierville et son rôle au sein de la communauté.

- Répertorier les arbres sur le territoire.
- Identifier les maladies potentielles et les autres problèmes qui les touchent.
- Inventorier les arbres remarquables et les arbres dangereux.
- Identifier les secteurs présentant des problématiques particulières sur le territoire.
- Établir un cycle de mise à jour des données initialement recueillies.

Instaurer une culture de planification de l'arbre dans l'élaboration et l'évaluation des projets sur le territoire.

- Établir un cadre général de planification, d'entretien et de protection des arbres.
- Établir que l'arbre devient un critère d'évaluation des projets soumis aux autorités municipales.
- Favoriser la plantation d'arbres à l'intérieur des espaces publics et privés.
- Identifier des essences appropriées en fonction du lieu de plantation : le bon arbre à la bonne place.

Établir des balises et des règles pour une meilleure gestion de l'arbre urbain sur le territoire.

- Assurer une meilleure protection des arbres remarquables.
- Assurer une meilleure protection des arbres lors des chantiers de construction.
- Renforcer les conditions d'abattage et des mesures de remplacement.
- Adopter des règles entourant la plantation d'arbres afin d'assurer leur pérennité.
- Établir des seuils minimums de plantation.
- Assurer un meilleur suivi des actions sur le territoire.

Élaborer des moyens efficaces de promouvoir l'arbre sur le territoire.

- Améliorer l'information et la sensibilisation relatives aux arbres auprès du citoyen et du gestionnaire municipal.
- Renforcer la responsabilité citoyenne.
- Développer des moyens novateurs ou des incitatifs afin d'encourager la plantation et la préservation des arbres sur le territoire.
- Accroître la visibilité des interventions exemplaires et des bonnes pratiques sur le territoire.
- Prêcher par l'exemple : mettre davantage l'emphasis sur l'arbre dans nos interventions sur les propriétés municipales.



« L'homme est un arbre qui marche » dit un proverbe africain. Nous le soignons et il nous soigne, si nous en prenons soin, lui aussi prend soin de nous, il améliore notre qualité de vie. Adopter une politique de l'arbre dès maintenant est un geste responsable et se veut un legs important pour les générations futures pour lesquelles nous nous efforcerons de construire un héritage arboricole reflétant ce que nous sommes.

La Politique de l'arbre de Napierville est le fruit d'un travail de recherches, de concertation et de collaboration entre les divers intervenants municipaux. Afin d'assurer une mise en œuvre optimale de la volonté exprimée par cette politique, il est indispensable que la collaboration entre les acteurs impliqués se perpétue au-delà de son adoption.

Le citoyen sera également un joueur de premier plan dans le déploiement des mesures concrètes issues de cette politique. Il va sans dire que la réussite des objectifs énoncés précédemment s'appuie en grande partie sur leur solidarité envers un compagnon incontournable de la vie urbaine : l'arbre.



(1) Le patrimoine arboricole comprend :

Les arbres et les haies de cèdres des propriétés privées, soit les terrains résidentiels, institutionnels, commerciaux et industriels. Les arbres et les haies de cèdres de juridiction municipale situés le long des rues, dans les parcs aménagés et dans les places publiques.

(2) L'importance de diversifier les essences d'arbres :

La biodiversité végétale est la seule réponse efficace, économique et durable à tous les problèmes de pathologie végétale pour toutes les espèces et dans tous les milieux.

La biodiversité favorise la stabilité écologique en réduisant les populations d'insectes et les sources de maladies pouvant causer les infestations et les épidémies. En plus d'assurer une meilleure viabilité des arbres, elle permet de réduire les frais liés à leur entretien, leur remplacement et l'utilisation de pesticides.



Pour toutes informations sur la Politique de l'arbre de Napierville ou pour vous impliquer à la réalisation des objectifs, vous êtes invité à communiquer avec la directrice générale de la Municipalité de Napierville au 450 245-7260



Municipalité de Napierville

Municipalité de Napierville
260, rue de l'Église
Napierville
J0J 1L0

www.napierville.ca

Politique de l'arbre de Napierville — Avril 2012
Rédaction : Yann Lessnick
Conception graphique et mise en page : Evelyne Bélanger et Mariana Fournier
Illustrations : Evelyne Bélanger